Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 038-213803240-20260423-2026_019_2-BF

2026/019

Département
de l'Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mille vingt six, le 23 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 15

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, CICORELLA Sébastien, SIBUE Jean-Louis, SEMBEL Frédéric, PEREZ Murielle, GUERRERO Elisabeth, GUILLOT Carole, GOUBET Lionel, COICAUD Maude, FANJAT Pierre, METAY Cédric, FRANÇOIS Héloïse,
Date de la convocation : 15 avril 2026
Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Approbation du CFU

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 05 mars 2026 approuvant le budget primitif de l'exercice 2026,
Considérant que le compte financier unique (CFU) retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,
Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;
Considérant qu'en raison du renouvellement du Conseil municipal à l'issue des élections municipales, le budget primitif de l'exercice 2026 a été adopté préalablement au vote du compte financier unique,

Après s'être fait présenter le compte financier unique de l'exercice 2025,
Le maire s'étant retiré au moment du vote,

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

Article 1 : de voter le Compte financier unique de l'exercice 2025 et d'arrêter les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses :
Prévu : 778 577.28 €
Réalisé : 474 192.87 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes :
Prévu : 778 577.28 €
Réalisé : 617 051.93 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Investissement :

Dépenses :
Prévu : 654 189.26 €
Réalisé : 463 841.45 €
Reste à réaliser : 103 311.30 €

Recettes :
Prévu : 654 189.26 €
Réalisé : 297 627.96 €
Reste à réaliser : 35 950 €

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 038-213803240-20260423-2026_019_2-BF

Résultat de clôture de l'exercice 2025 :

Fonctionnement : +308 153.91 €
Investissement : -236 255.58 €

Résultat global (Excédent) : +71 898.33 €

Article 2 : Cette décision sera communiquée aux services fiscaux.

Hors de la présence de Monsieur Serge MERCIER, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte financier unique du budget 2025, 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 23 avril 2026

Le Maire,
Serge MERCIER

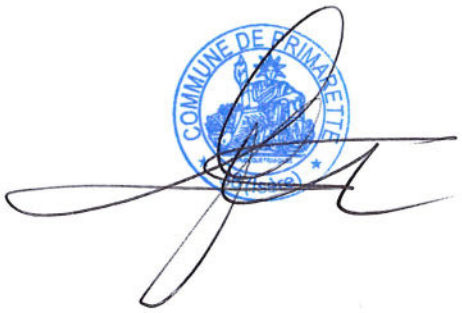

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Sous-Préfecture de Vienne.